



Le Mans, le 09 août 2017

Sécheresse en Sarthe

Mesures de restriction des usages de l'eau

L'absence de pluies significatives la semaine passée et l'augmentation des températures des derniers jours ont entraîné une baisse des débits des rivières du département.

Au 07 août, **11 bassins sont maintenant au seuil de l'alerte (Vaudelle, Merdereau, Orthe, Roule Crotte, Rhonne, Orne champenoise, Braye-Anille, Gée, Dué-Narais), et 6 bassins sont passés en alerte renforcée (Orne Saosnoise, Vègre, Deux Fonds, Veuve, Tusson, Sarthe Amont).**

Plus de la moitié du département se trouve donc désormais dans une situation hydrologique imposant une limitation des usages de l'eau.

Des **mesures de restriction des usages de l'eau s'appliquent sur ces bassins versants**. Elles concernent l'ensemble des usagers de l'eau (particuliers, collectivités, agriculteurs, ...). Elles consistent en une limitation des conditions d'usage de l'eau (arrosage des pelouses, des golfs, et des jardins, interdit entre 8 h et 20 h ; interdiction du lavage des voitures sauf en stations professionnelles,...) ou une limitation des volumes autorisés (limitation des prélèvements agricoles à 60 % des volumes autorisés sur les bassins en alerte, et à 40 % des volumes autorisés sur les bassins en alerte renforcée).

Par ailleurs, **les seuils de vigilance sont atteints sur plusieurs bassins-versants : Loir, Huisne, Bienne, Aune, Sarthe Aval.**

Il est demandé à chacun de maintenir l'attention aux économies d'eau et de réduire autant que possible tous les usages accessoires de l'eau : lavage des véhicules, remplissage des piscines, arrosage des gazons et espaces verts...

Des mesures de restriction et de limitation des usages de l'eau sur ces bassins pourront être prises ultérieurement, selon l'évolution de la situation hydrologique.

Il est possible de consulter la carte de situation hydrologique des différents bassins versants sur le site PROPLUVIA du ministère en charge de l'écologie : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

Les observations relatives à l'écoulement de l'eau dans les rivières sont consultables sur le site ONDE : <https://onde.eaufrance.fr/acces-aux-donnees/departement/72/2017-07-25>

Informations complètes sur le site de l'Etat en Sarthe : www.sarthe.gouv.fr

Préfecture de la Sarthe

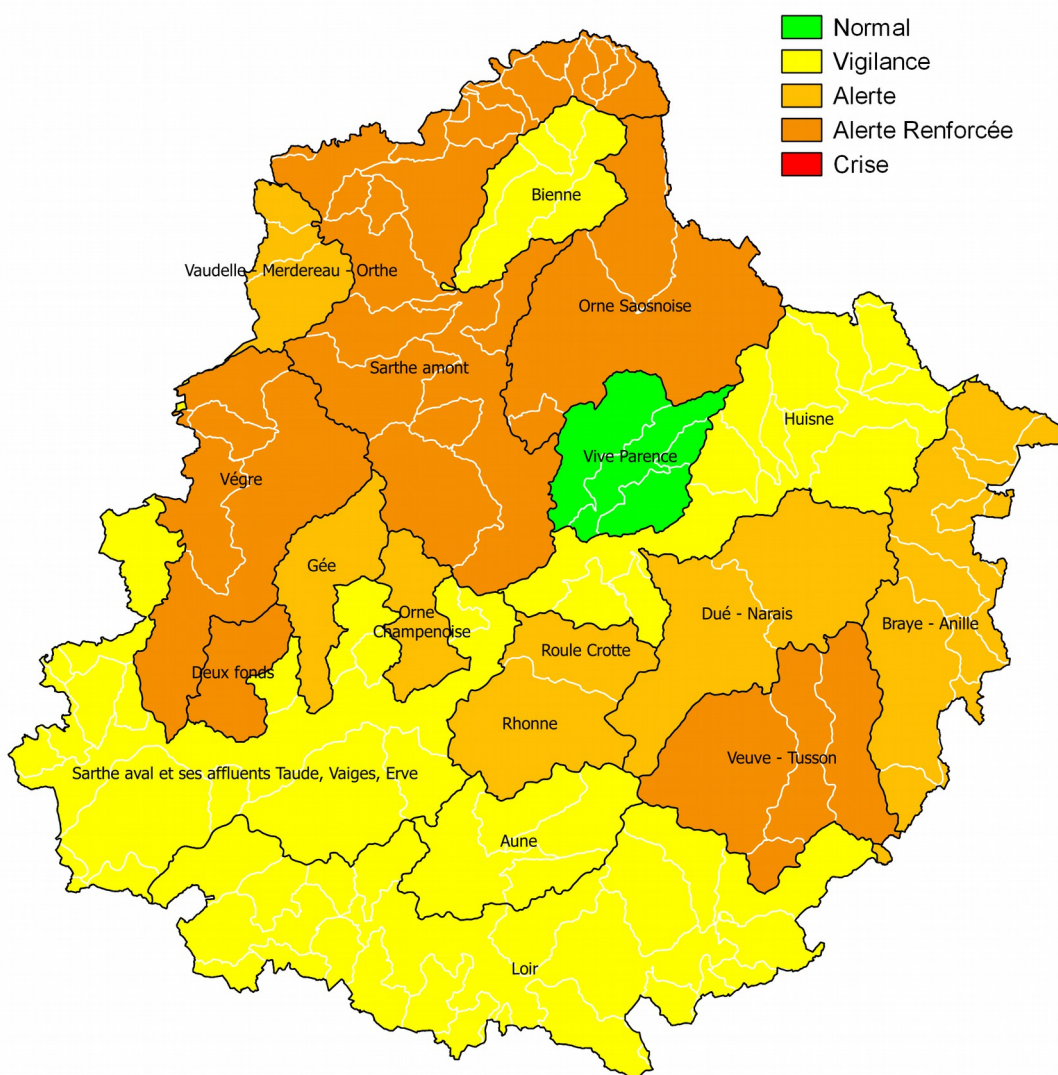
Place Aristide Briand - 72041 Le Mans cedex 9

☎ 02.43.39.72.72 - www.sarthe.gouv.fr - Twitter [@Prefet72](https://twitter.com/Prefet72) - Facebook : [Préfecture de la Sarthe](https://www.facebook.com/Prefecture.de.la.Sarthe)



PRÉFET
DE LA SARTHE

Situation au 07 août 2017 des bassins versants par rapport
aux seuils de l'arrêté cadre du 26 décembre 2011



Communiqué de presse

Préfecture de la Sarthe

Place Aristide Briand - 72041 Le Mans cedex 9

☎ 02.43.39.72.72 - www.sarthe.gouv.fr - Twitter [@Prefet72](https://twitter.com/Prefet72) - Facebook : [Préfecture de la Sarthe](https://www.facebook.com/Prefecture.de.la.Sarthe)